SYNDICAT AUTONOME SPP-PATS
1re FORCE SYNDICALE
SYNDICAT AUTONOME
SPP - PATS SDMIS

Monsieur le DDMSIS
SDMIS 17 rue RABELAIS
69003 LYON

Lyon 7ème arrondissement, le mercredi 12 juin 2024

Réf : 2024_10 1206

Objet : Remontée d'informations sur les problématiques managériales au sein du groupement logistique

Monsieur,

Tout d'abord notre organisation professionnelle tient à souligner qu'à plusieurs reprises le *Syndicat AUTONOME SDMIS 69 SPP-PATS* vous a fait part de pratiques managériales qualifiées de toxiques pour les agents.

Qu'il s'agisse d'actes de violences verbales et parfois même physiques, vous n'ignorez pas ces situations en unités et services où en centres de secours. À tel point que d'autres organisations syndicales se sont également saisies du sujet. Le SDMIS a depuis peu entrepris une démarche par l'intermédiaire de sociétés extérieures pour le cas particulier du GLog.

Récemment le SDMIS a de nouveau été durement touché par la perte d'un de nos collègues. Il s'agit d'Éric BÉAL. Apprécié, notre collègue et ami, emporté par la maladie, faisait régulièrement part de son mal être en service. Du traitement indigne qui lui était infligé, un harcèlement moral lancinant perpétré par son supérieur hiérarchique. La hiérarchie ne pouvait ignorer cette situation de mal être extrême, plusieurs témoignages le confirment malgré la politique de la peur instaurée dans notre collectivité dont vous avez la responsabilité.

Plus récemment encore, avec l'assentiment de la hiérarchie et en présence d'un représentant du personnel, les affaires d'Éric demeurant dans son casier et sa servante ont été vidées. Le préposé à cette tâche difficile émotionnellement a trouvé une lettre manuscrite de notre défunt collègue. Ce courrier écrit est explicite sur les causes de son mal être et ses conséquences sur son état psychologique. Au vu de la situation et de la sensibilité des informations contenues, notre représentant du personnel présent sur place nous a contacté et l'a dirigé vers nos services. Nous déplorons les actions des cadres perçues comme autant de pressions sur ces deux agents dans l'objectif de prendre possession de la lettre manuscrite, cadres en lien direct avec les situations de harcèlement citées dans le courrier. Nous ne tolérons pas que nos représentant.e.s et adhérent.e.s subissent quelques formes de harcèlement que ce soit.

En effet, la gouvernance malgré qu'elle soutienne le contraire marque une forme sévère de discrimination à l'encontre de notre organisation professionnelle. Dans l'objectif d'échanger avec vous sur les problématiques managériales délétères aux agents et qui ont cours au SDMIS, mais surtout sur le cas particulier de notre collègue récemment disparu, nous sollicitons une entrevue avec vous. Dans le cas où vous donneriez une suite favorable à notre requête, nous vous demandons de prendre en compte notre indisponibilité du 18 au 20 juin inclus pour cause de convocation au bureau national.

Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le président départemental
Syndicat AUTONOME SDMIS69 SPP-PATS

